

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 9: N16 - Viaducs : eaux des fontaines

Artikel: Résultats de concours : le futur visage de la caserne des Vernets
Autor: Poel, Cedric van der
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉSULTATS DE CONCOURS

LE FUTUR VISAGE DE LA CASERNE DES VERNETS

Après la Marbrerie, le grand projet Praille Acacias Vernets (PAV) vient de délivrer son deuxième résultat de concours: la caserne des Vernets. Le projet lauréat est le résultat d'une collaboration fructueuse entre le bureau d'architecture lausannois Fruehauf Henry & Viladoms et le bureau genevois Atelier Descombes Rampin. L'opération devrait débuter dès 2018.

Cedric van der Poel

En septembre 2013, le Canton de Genève a organisé sur les terrains des Vernets, propriétés de l'Etat de Genève, des mises en concurrence d'investisseurs et d'architectes sous forme d'une double procédure. La procédure de sélection pour le groupe d'investissement a été ouverte avant le concours d'architecture et sera finalisée dans la continuité du résultat de ce dernier. Comme le souligne le programme du concours, les investisseurs sélectionnés pour remettre une offre ont été invités à donner un avis sur les projets retenus au second degré du concours d'architecture, à titre de spécialistes conseil. Le ou les investisseurs choisis devront reprendre les engagements de l'Etat de Genève vis-à-vis du lauréat du concours.

Le concours d'architecture en procédure ouverte à deux degrés a été lancé le 9 juillet 2013. Sur une surface de 60 900 m² délimitée par la rue Hans-Wilsdorf, le quai des Vernets, la route des Acacias et la rue François-Dussaud, les participants ont dû proposer 1500 logements dont deux tiers de logements d'utilité publique (LUP) et 300 chambres pour étudiants, des surfaces dédiées à des activités mixtes, une crèche d'environ 100 places et un espace à vocation socioculturelle.

Projet lauréat

Suite au premier tour, le jury a sélectionné neuf équipes pour participer au deuxième tour. Le jury s'est donc réuni une seconde fois début avril en jugeant notamment la pertinence de l'organisation proposée, la qualité architecturale, la fonctionnalité, la flexibilité et la diversité typologique de la proposition, la qualité



(Photo Steeve Luncker)

Exposition de l'ensemble des projets

Jusqu'au 2 juin
Pavillon Sicli, Genève
www.pavillonsicli.ch

des espaces collectifs intérieurs et extérieurs, l'intégration et la qualité des équipements de proximité et la rationalité économique architecturale et constructive des LUP. Au vu de ces critères, le jury a couronné le projet VO des bureaux lausannois Fruehauf Henry & Viladoms et genevois Atelier Descombes Rampini. Leur proposition s'articule autour de deux grands îlots regroupant les LUP et les logements dédiés aux étudiants, une tour de logements à loyer libre de 26 étages, un hôtel d'activités et une école. « L'environnement architectural et paysager du site formé de grands bâtiments et de l'Arve, élément territorial très important, nous a conduits à proposer peu de pièces mais de taille relativement grande. Le projet se structure par l'Arve au nord du périmètre du projet et par la route des Acacias à l'ouest, qui traverse tout le PAV et qui le relie au centre-ville de Genève », soulignent Guillaume Henry et Carlos Viladoms, deux des trois membres fondateurs du bureau lausannois. Les deux îlots, l'un placé au croisement du quai des Vernets et de la rue Hans-Wilsdorf et l'autre à l'intersection de la route des Acacias et de la rue François-Dussaud, délimitent le site en offrant des fronts bâtis le long du quai des Vernets, des rues Wilsdorf et Dussaud.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié cette structure du site qui génère une différenciation claire entre les espaces urbains et ceux situés au cœur des deux grands bâtiments de logements, deux grands jardins semi-privés. « La position des deux pièces principales permet de créer une relation nord-sud assez forte entre le PAV, le site, l'Arve et le centre-ville de Genève. Nous avons également proposé une perméabilité dans le sens est-ouest, mais moins directe. Elle se fait notamment à travers les îlots. Nous avons voulu éviter de créer un site autarcique », soulignent les deux architectes. Cependant, pour le jury, ce choix de la perméabilité est-ouest péjore la privacité relative des cœurs d'îlots et la complémentarité avec les espaces publics. Les îlots ne devraient pas être traversés aussi facilement par les piétons et les cyclistes.

Selon le jury, les trois autres pièces – l'hôtel industriel, l'école et la tour de logements – articulent de manière pertinente les espaces publics et expriment des fonctions spécifiques avec des volumétries complémentaires. Placé à l'intersection des rues Wilsdorf et Dussaud, l'hôtel industriel se tourne vers le PAV et

ses nombreuses activités commerciales et industrielles. Son emplacement et sa programmation concentrée sur des activités facilitera, pour le jury, le montage opérationnel et la commercialisation de l'ensemble de l'opération. La tour, placée le long du quai des Vernets, fait face au parc Baud-Bovy de l'autre côté de l'Arve. Elle fait écho celle de la Radio Télévision Suisse. « La tour est un élément qui s'insère dans la grande échelle. Tout comme l'Arve, elle constitue un élément territorial. On a cherché à les lier. De plus, placée à cet endroit, elle ne fait pas d'ombre aux autres pièces du site. Elle entre également en résonance avec la tour de la RTS », notent les architectes.

Au niveau programmatique, les rez-de-chaussée des îlots sont activés par des commerces côté rue et des équipements de quartier côté cour. L'accès aux logements se fait par les cœurs d'îlots et le parking unique placé sous l'îlot sud permet, par des accès concentrés en périphérie, d'avoir un accès réservé à la mobilité douce sur l'ensemble du site. Pour Carlos Viladoms, il était important qu'« à l'instar de ce qui se fait à Zurich, les futurs habitants soient obligés de traverser le site à pied pour rentrer chez eux. C'est un moyen intéressant de favoriser l'appropriation de l'espace public ».

Quant à la typologie des logements, principalement les LUP, le jury apprécie leur rationalité, leur double orientation, le traitement des angles et la clarté du plan : quatre appartements sont articulés autour d'une cage d'escalier compacte. Ce système permet une flexibilité et une diversité typologique qui contraste avec la régularité de la façade prévue en béton préfabriqué.

En optant pour VO, le jury a fait le choix d'un projet qui intègre les véritables enjeux urbanistiques du PAV. Les espaces publics, généreux et diversifiés, ont été pensés à l'échelle du quartier. La porosité nord-sud du site lie intelligemment le PAV au centre-ville actuel de Genève et la tour d'habitation signe la dimension régionale que devrait prendre le secteur. En proposant une mixité fonctionnelle et sociale à l'échelle du quartier et non à celle des bâtiments, l'équipe fait preuve d'un pragmatisme économique et constructif qui devrait sans doute faciliter le phasage et le financement du projet. Enfin, le travail complexe des typologies offre une diversité et une flexibilité très intéressante à une époque où le modèle familial classique est de plus en plus bouleversé.

Jury

Jacques Lucan (président), architecte, Paris / François Longchamp (vice-président), conseiller d'Etat, Genève / Sébastien Beuchat, directeur DGNP, Etat de Genève / Vinh Dao, architecte, OLO, Etat de Genève / Francesco Della Casa, architecte cantonal, Etat de Genève / Xaveer De Geyter, architecte, Bruxelles / Olivier Fazan Magi, architecte, Lausanne / Isabel Girault, architecte urbaniste, DU, Etat de Genève / Christophe Girot, architecte-paysagiste, Zurich / Bruno Krucker, architecte Zurich / Yves Lion, architecte urbaniste, Paris / Marcel Meili, architecte, Zurich / Philippe Moraga, architecte, OBA, Etat de Genève / Dominique Salathé, architecte, Bâle / Pascal Thurnherr, président Association animation Acacias / Bojana Vasiljevic-Menoud, architecte urbaniste, Ville de Genève / Walter Vetterli, directeur serv. EIE, DGE, Etat de Genève / Giorgio Bello, architecte, Genève (suppléant) / Natacha Guillaumont, architecte-paysagiste, Genève (suppléante) / Nathalie Luyet, architecte urbaniste, DU, Etat de Genève (suppléante) / Philippe Meylan, architecte, Ville de Genève (suppléant) / Ruben Villenave, urbaniste, DU, Etat de Genève (suppléant)

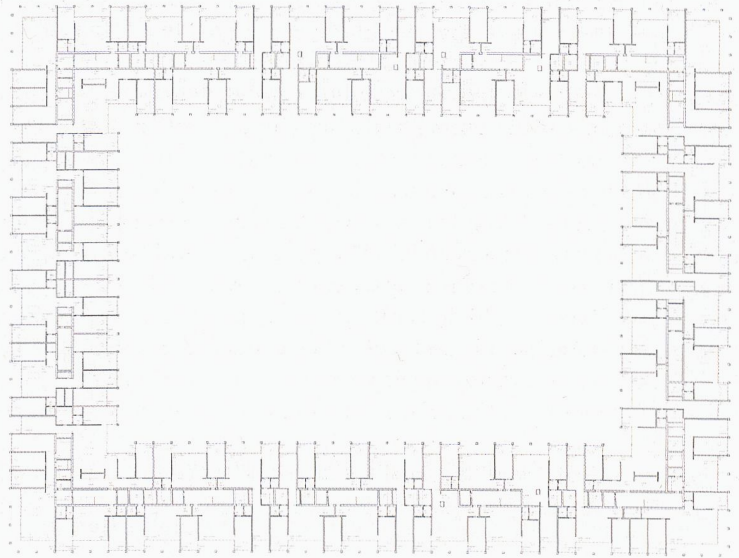


1^{er} **Projet n° 62 VO**

Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl
 Atelier Descombes Rampini SA
 1^{er} rang - 1^{er} prix



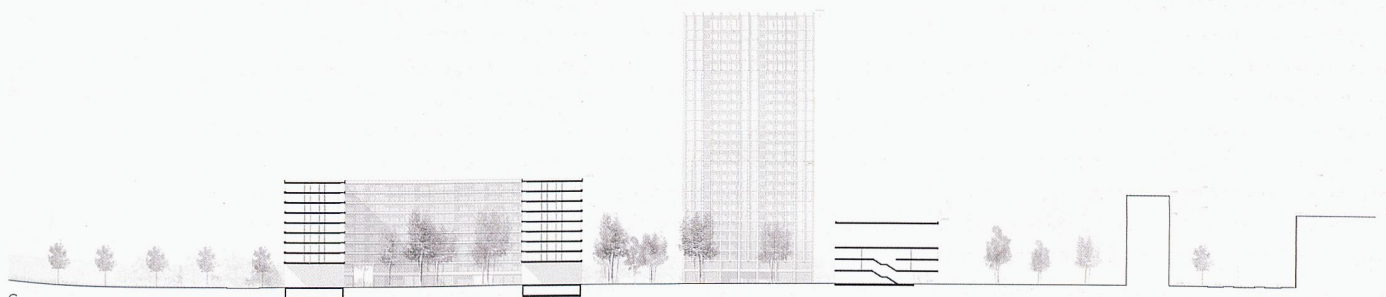
Plan masse



Plan d'étage type



Coupe longitudinale



Coupe générale



2^e Projet n° 28 Sakura

Berrel Berrel Kräutler AG
ASP Landschaftsarchitekten AG
2^e rang – 2^e prix

Les auteurs du projet *Sakura* proposent une imbrication subtile de trois îlots, lesquels s'ouvrent chacun sur un grand espace central, qui leur devient commun. De ce fait, ils créent une distinction très nette entre l'extérieur et l'intérieur d'une frange bâtie qui se positionne en front de rue, définissant avec précision l'enceinte du nouveau quartier. La hauteur de cette frange bâtie varie entre R+6 et R+9, à l'exception de trois émergences positionnées à des endroits clés (intersections Dussaud-Wilsdorf, quai des Vernets-Wilsdorf et dans l'axe de la rue du Lièvre).

Le jury s'interroge sur le statut de cet espace central, dont l'appropriation sera prioritairement destinée aux habitants. Il ne peut donc être considéré comme un espace public au sens propre, malgré une certaine porosité. Le dispositif du parking, occupant une grande partie du sous-sol de l'espace central, est considéré par le jury comme contradictoire avec l'idée d'un cœur d'îlot verdoyant et généreusement arborisé. Il n'est par ailleurs pas rationnel du point de vue statique, économique et du phasage.

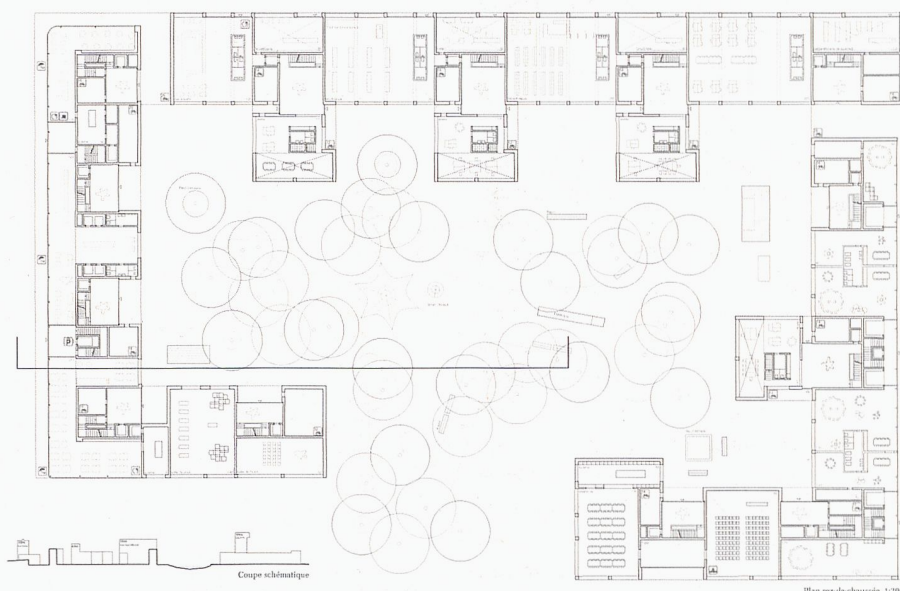
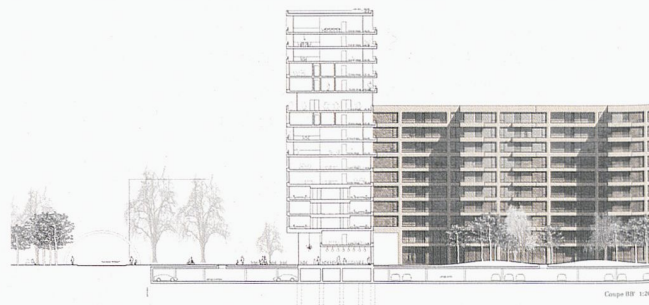
Si le concept offre de grandes qualités résidentielles et exploite pleinement l'opportunité rare de projeter sur une si grande parcelle au cœur de la ville, le jury y décèle une identité suburbaine, marquée par l'introversion et une composition paysagère organique, inadaptée à un secteur où il juge essentiel d'affirmer la continuité urbaine avec un réseau maillé d'espaces publics définis par le bâti.

Les typologies proposées pour les logements sont raffinées et attractives, même si quelques situations en vis-à-vis semblent un peu problématiques. La plupart des logements étant traversants, y compris pour les parties jour, ils permettent aux habitants de jouir d'une double qualité de relation avec l'environnement extérieur, l'une urbaine et l'autre introvertie, ce qui est apprécié par le jury.

Pour garder intactes ses qualités architecturales et conceptuelles, il apparaît indispensable que l'opération soit réalisée en une fois par un groupement d'acteurs unique, ce qui semble peu réaliste en regard du processus prévu par le maître d'ouvrage.

En conclusion, le jury considère que cette proposition s'apparente davantage à une île au cœur de la ville, plutôt qu'à un quartier se développant en continuité de celle-ci et créant une couture entre des entités actuellement fragmentées.

Extrait du rapport du jury



3^e Projet n° 11 *Magnolia*

Dan Budik / Ciriacidis Lehnerer Architekten
Schmid Landschaftsarchitekten
3^e rang – 3^e prix

Le projet *Magnolia* propose un îlot unique à redents et scandé de tours. L'équipe propose un parc public généreux au cœur de cet îlot en trapèze, sur lequel se replient des jardins résidentiels dans quatre poches adjacentes ainsi que dans une cour intérieure. L'îlot affirme un front de rue clair, ponctué de six tours qui s'imposent aux angles.

Le projet crée une distinction nette entre un extérieur urbain et un intérieur à caractère suburbain. Il joue sur ce contraste pour générer une identité nouvelle. La hauteur de la frange bâtie de base est de R+7 alors que les six tours s'élèvent à R+16. Ces émergences permettent d'ancrer le projet dans le quartier et de désigner les entrées.

Suite à l'augmentation en hauteur du volume général du bâti, les quatre poches latérales ainsi que le petit îlot à cour posent question, tant du point de vue de la cohérence typologique que de l'ensoleillement et de l'usage effectif des espaces. Le jury s'interroge également sur le sens et la pertinence de la « virgule » de la Porte de la Caserne, maintenue à l'intersection des rues Dussaud et Wilsdorf.

Le jury salue néanmoins la force unitaire de la proposition architecturale et son jeu typologique franc.

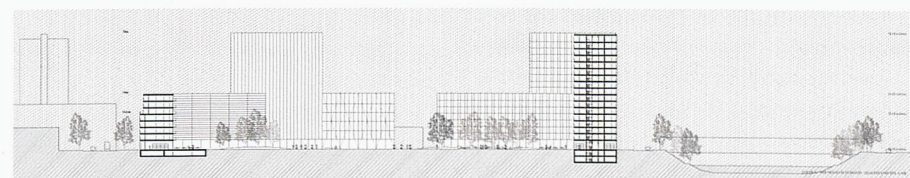
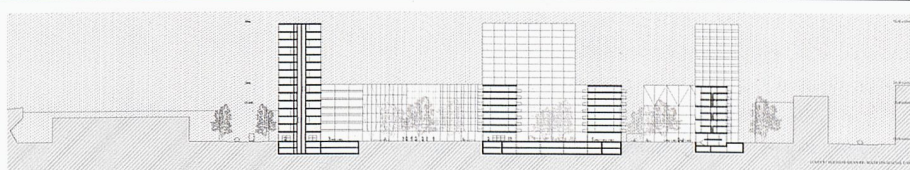
L'espace paysager central pose toutefois question. Qu'advient-il de cet espace central lors des phases opérationnelles qui pourront durer plus d'une décennie ? Quel doit être son usage public définitif ? Si le jardin central devient de fait privé le soir, comment sera-t-il maintenu et géré ? Il est difficile de considérer ce parc comme espace public au sens propre, malgré le passage traversant qui a été dessiné.

Le dispositif du parking est intégré en bon respect de la nappe phréatique et permet de planter une grande partie du jardin en pleine terre. Le nombre de places de parc est toutefois insuffisant et le stationnement des vélos ne donne pas satisfaction.

Bien que la grande majorité des logements bénéficient d'échappées généreuses et diversifiées, quelques situations en vis-à-vis demeurent encore problématiques comme celui de la « virgule » vers le jardin intérieur ou de certaines situations d'angle.

En conclusion, le jury considère que cette proposition originale hésite sur une affirmation urbaine, propre à la densité exigée et à son expression sur rue, et reste ambiguë sur son caractère « suburbain » et sur la notion de parc public en cœur d'îlot qu'elle défend.

Extrait du rapport du jury



4^e **Projet n° 33 Vert-net-vidence**

Atelier architecture Brodbeck-Roulet SA
Favre & Guth SA
4^e rang – 4^e prix

La proposition est soutenue par un skyline urbain inventif et contrasté, émergeant d'une composition de deux grands îlots hybrides et découpés et d'un troisième jouant la combinaison avec les immeubles existants. La silhouette de ce quartier propose une gradation de la volumétrie depuis le quai des Vernets en direction de la rue Dussaud avec une volonté de créer un quartier hétérogène.

Les deux grands îlots sont interrompus par une colonne vertébrale piétonne, la promenade de la Patinoire, qui accueille l'ensemble des commerces propices à la vitalité urbaine. Cet axe public croise deux ruelles situées entre les îlots et reliant la rue Dussaud et le quai des Vernets, ce qui crée un maillage de mobilité douce sur l'ensemble du site, bien ancré dans le réseau de mobilité des alentours et valorisant la promenade à venir sur le quai des Vernets.

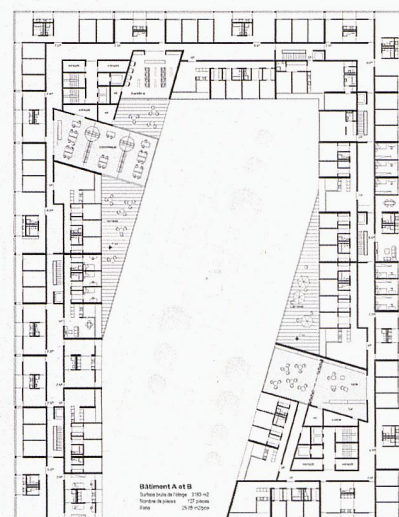
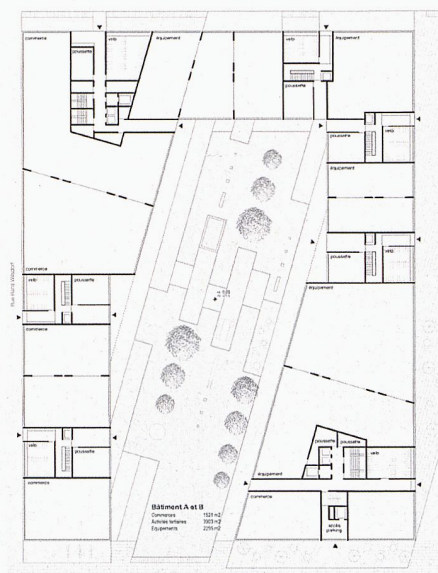
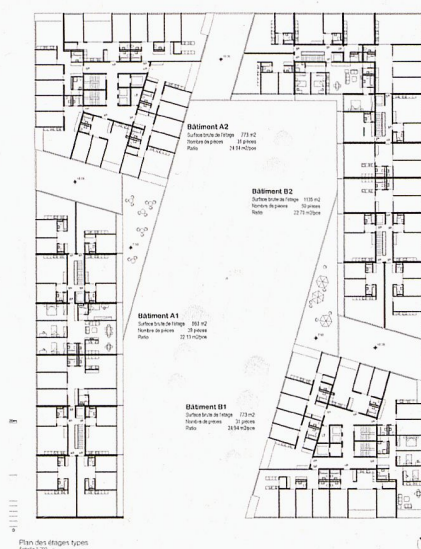
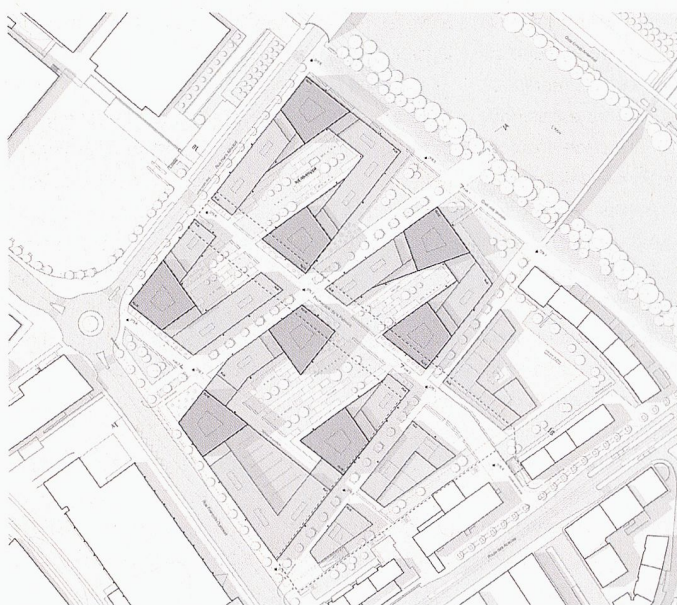
Les différents programmes sont organisés en fonction des voiries et de la morphologie, générant une vie sociale animée au rez-de-chaussée comme à différents étages : activités et commerces sur les deux premiers niveaux, logements d'étudiants et équipements sur le niveau 3, en articulation avec les différents logements disposés au-dessus. Le résultat produit une succession de lignes géométriques dont les interstices génèrent les pièces bâties sans pouvoir établir de relations de qualité entre elles. La surcharge de la composition volumétrique comme des aménagements extérieurs pénalise la qualité du concept.

Si la composition urbaine, la diversité des articulations volumétriques et la répartition des affectations créent un cadre de vie riche et intéressant, les propositions typologiques des logements, parfois étonnantes avec une distribution des pièces en façade, subissent souvent les contraintes géométriques des tracés. Il en résulte notamment des conditions d'habitabilité parfois difficiles et un manque de rationalité qui sera difficile à rendre compatible avec les cibles de coûts à atteindre.

Le traitement des angles par des balcons affaiblit la figure, la dimension de ces unités nécessite deux cages d'escaliers dont l'organisation du noyau souffre de confinement. La répétition d'un même élément, quel que soit le contexte, lisse et banalise les situations des différentes limites.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury a relevé les qualités de la proposition mais regrette que la géométrie des tracés ait pris systématiquement le dessus et nuise à celle de ses diverses composantes, notamment aux logements, qui constituent sa partie essentielle.

Extrait du rapport du jury



5^e Projet n° 14 Jolie Brise

Nicola Braghieri (EX-M)
5^e rang – 5^e prix

La proposition est caractérisée par la disposition d'une série de pièces urbaines précises autour d'un espace central. La position des volumes rectangulaires, parallèles aux rues, dégage cet espace qui devient ainsi point de gravité de la composition. Quatre îlots sont reliés à ce lieu à forte identité communautaire. A l'écart de cet espace central, affirmant l'angle nord-ouest, se positionnent deux bâtiments-tour, appelés « totems », qui devraient marquer la nouvelle urbanité du lieu vis-à-vis de l'Arve.

La composition proposée est claire et sans ambiguïté. La séparation entre l'espace privé de la cour et les passages publics se manifeste dans l'occupation des rez-de-chaussée: les entrées pour le logement se font par la cour alors que côté rue des fonctions publiques sont prévues tout autour des îlots. Au niveau du sol, la perméabilité du site pour les cycles et piétons est assurée par les passages

entre les pièces bâties. Néanmoins, le jury regrette la faible caractérisation de ces rues/passages.

Le manque de rapport avec le bord de l'Arve, qui est une des particularités de ce site, est relevée par le jury. En dehors des « totems », le projet ne réagit pas par rapport à cette qualité unique du lieu.

L'attitude architecturale exploitant une logique constructive et répétitive est appréciée, en particulier par l'équilibre apporté par la poétique apparaissant dans les plans des îlots. Néanmoins, le jury se demande si la rigueur typologique et architecturale ne réduit pas le potentiel d'une certaine mixité horizontale. La proximité des deux tours est jugée problématique.

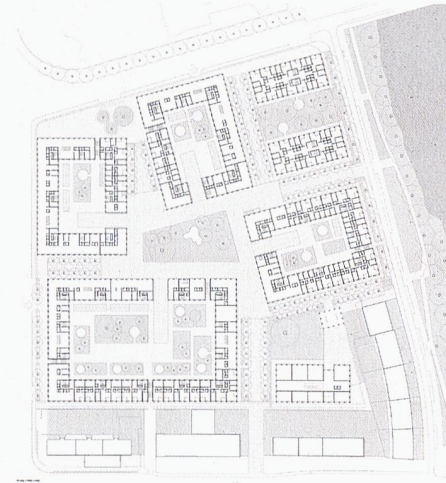
L'expression architecturale reflète la logique structurelle des bâtiments et se rattache aux images des grandes constructions de logements qui ont marqué l'histoire de la ville (Honegger & fils). Les

auteurs démontrent une grande conscience par rapport à la dimension constructive de leur proposition et affirment leur potentiel architectural tout en travaillant une certaine élégance d'expression.

Le jury reste mitigé sur la dimension et le statut de l'espace public central. L'absence de véritables rues en fait un morceau de ville qui reste unique et étrange.

Forme ou attitude ? Le jury apprécie l'attitude générale du projet. La stratégie architecturale démontre, malgré une certaine rigidité, une grande variation qui permet ainsi d'envisager un développement crédible de l'ensemble dans le temps. Le projet propose une conception robuste et consciente de haute qualité architecturale pour ce nouveau quartier qui, dans sa disposition générale, pose des questions fondamentales de son rapport à la ville.

Extrait du rapport du jury



Chers architectes,

PME Office: le bon plan pour votre communication.

PME Office est le pack idéal pour la communication de votre entreprise: Internet à haut débit et téléphonie gratuite du réseau fixe vers tous les réseaux fixes et mobiles suisses – le tout pour un montant mensuel fixe, sans frais cachés. Vous trouverez de plus amples informations dans votre Swisscom Shop et sur swisscom.ch/pme-office



Vous aussi, boostez votre PME.

**PME Office dès CHF 95.-/mois
Actuellement 3 mois gratuits***



Scannez pour plus d'informations.



* Exonération des frais d'abonnement pendant les 3 premiers mois à la souscription d'un nouveau raccordement haut débit avec PME Office. Promotion valable jusqu'au 30.6.2014.



swisscom